https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-26-janvier-1998-fixant-pour-lannee-1997-les-taux-annuels-de-lindemnite-de-responsabilite-attribuee-aux-personnels-de-direction-regis-par-le-decret-n-88-163-du-19-fevrier-1988-modi/
Arrêté du 26 janvier 1998 fixant pour l'année 1997 les taux annuels de l'indemnité de responsabilité attribuée aux personnels de direction (régis par le décret n° 88-163 du 19 février 1988 modifié) des établissements énumérés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ainsi que les taux annuels de l'indemnité de responsabilité attribuée aux fonctionnaires détachés qui ont été désignés, dans les conditions fixées à l'article 29 du décret n° 88-163 du 19 février 1988 modifié, pour exercer les fonctions de chargé de direction des emplois de direction non classés.
26/01/1998